

OBSERVATIONS CONTRE LE PROJET EMME D'APRES PRESENTATION DE 2025

ST LOUIS DE MONTFERRAND

16 AVR. 2025

COURRIER "ARRIVÉE"

Madame Caroline LAMPRE

30 Avenue de la Garonne

Demeure ISMH en face du projet SEVESO d'EMME, ELECTRO Mobility Material Europe

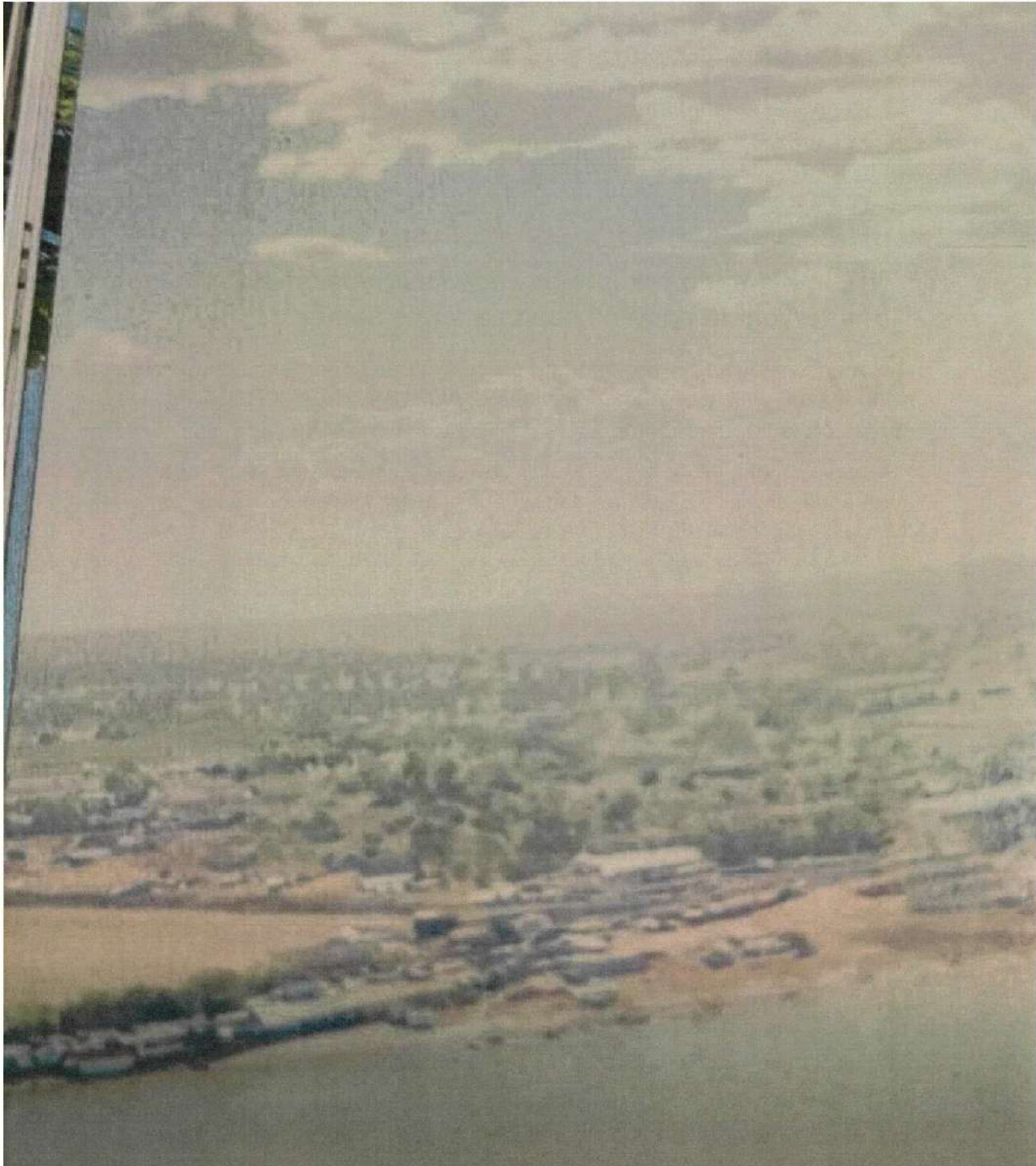
I) L'implantation du projet EMME est faussement présenté comme intervenant dans une zone à faible habitat.

-La représentation du projet EMME est systématiquement figurée dans un milieu naturel sans indications de communes et AUCUNE HABITATION NE LUI FAIT FACE sur les cartographies EMME.

Présentation dans Projet Presse réalisé en partenariat avec les ateliers JDS Architects et la société de conseil scandinave Implement Consulting Group., repris dans les « Echos Judiciaires Girondins » du 1^{er} au 15 avril 2025



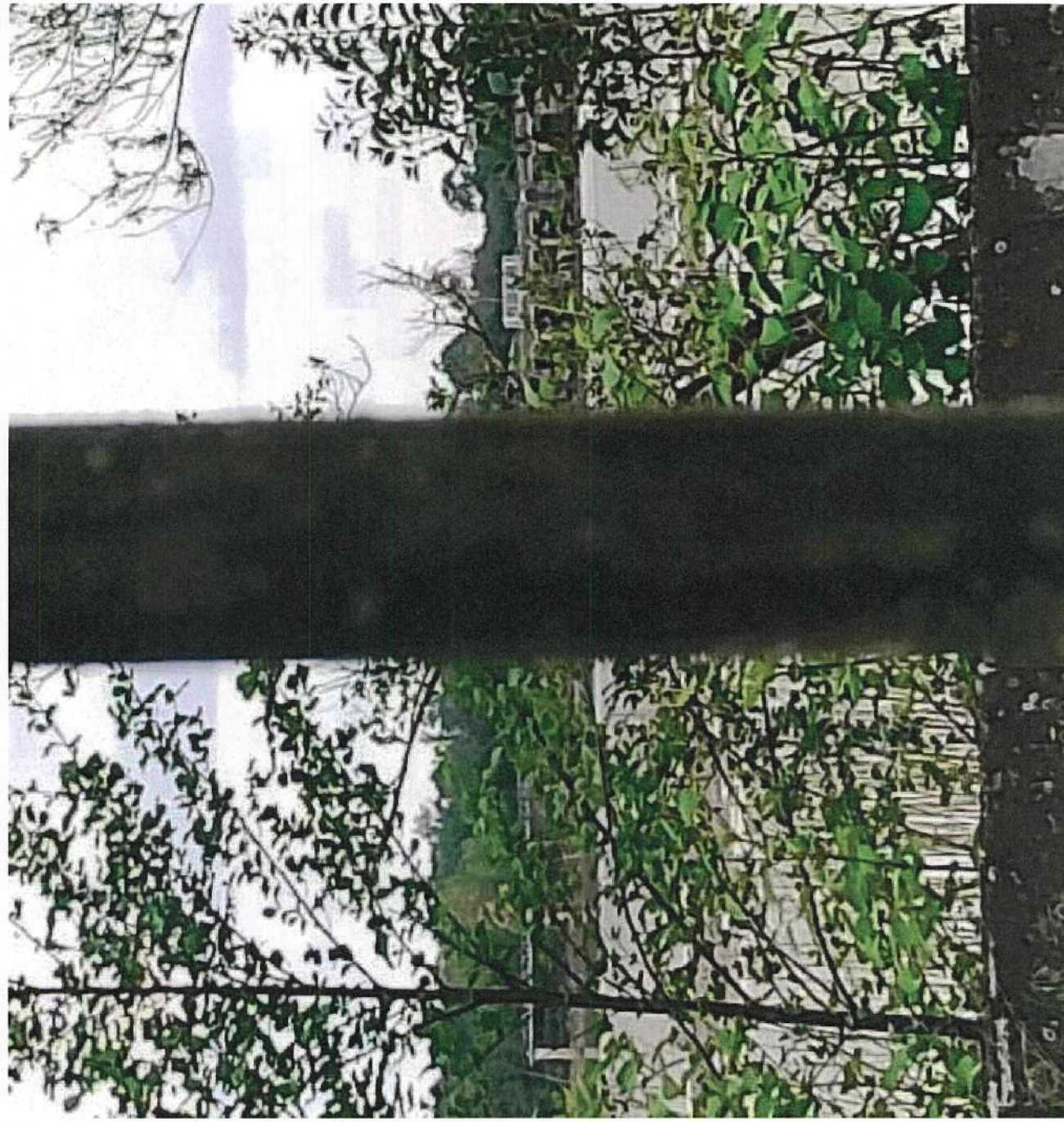
Le détail montre faussement une rive droite aux berges industrialisées en face de l'usine EMME:



-Or, le Château « La Palanque », Inscrit aux Monuments Historiques depuis 1966, est juste en face de l'usine sur la rive droite.

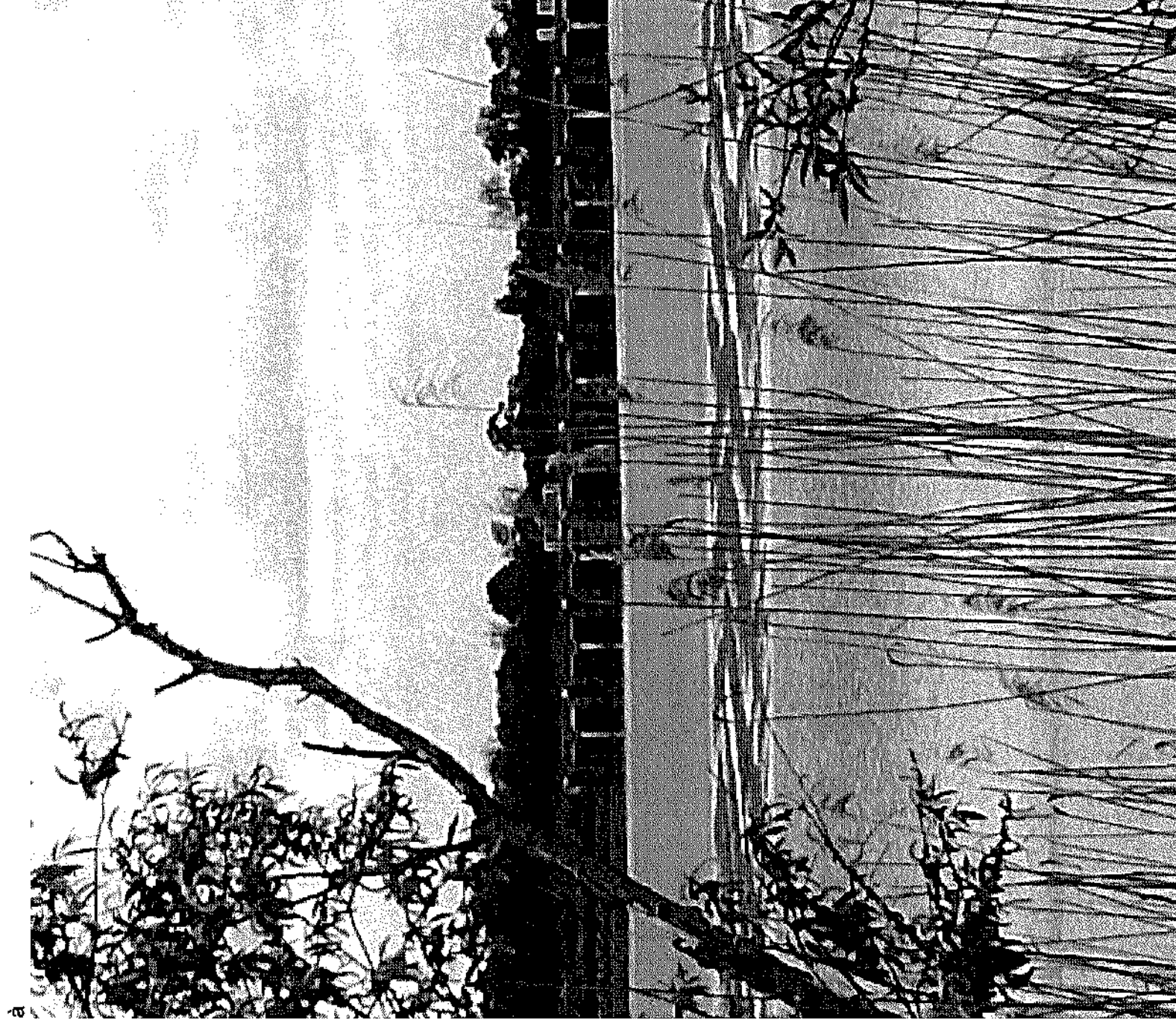


-Et La Palanque est la première habitation victime des nuisances, pollutions et risques de la SEVESO Seuil Haut EMME, puisqu'elle se situe en droite ligne devant l'usine sur la berge opposée, qui n'est pas occupée par l'industrie mais se situe à l'entrée de la commune de Saint Louis de Montferrand avec des voisins et des familles tant à l'arrière de La Palanque que sur ses côtés comme le montrent les photos satellite ci-dessus.



Vue du site EMMIE depuis les grilles du portail de La Palanque.

Vue du site EMMIE depuis les fenêtres de La Palanque



-Contrairement aux documents versés par EMME et notamment à la présentation en Mairie de 2024 dans laquelle il était prétendu « que l'habitat environnant est isolé. », GRATTEQUINA se situe sur la berge de la rive gauche en face de la commune de SAINT LOUIS DE MONTFERRAND et des habitations lui font face sur la berge de la rive droite, à 900 mètres de l'usine, de l'autre côté du fleuve, avec des habitants et une densité de population immédiate.

-En évoquant fallacieusement le « centre-ville » de SAINT LOUIS DE MONTFERRAND à 1,5km de sa future usine, EMME occultait tout le sud de la commune et sa population, directement impactée par le risque SEVESO SEUIL HAUT.

-IL EST PARTICULIEREMENT FRAUDULEUX DE PRESENTER DES CARTES DONT LES LEGENDES SONT INTENTIONNELLEMENT POSITIONNEES SUR LE SITE DE LA PALANQUE INSCRITE AU MONUMENTS HISTORIQUES.

-Tout le village de Saint Louis de Montferrand est également occulté et non identifié alors qu'il est la première zone d'impact !

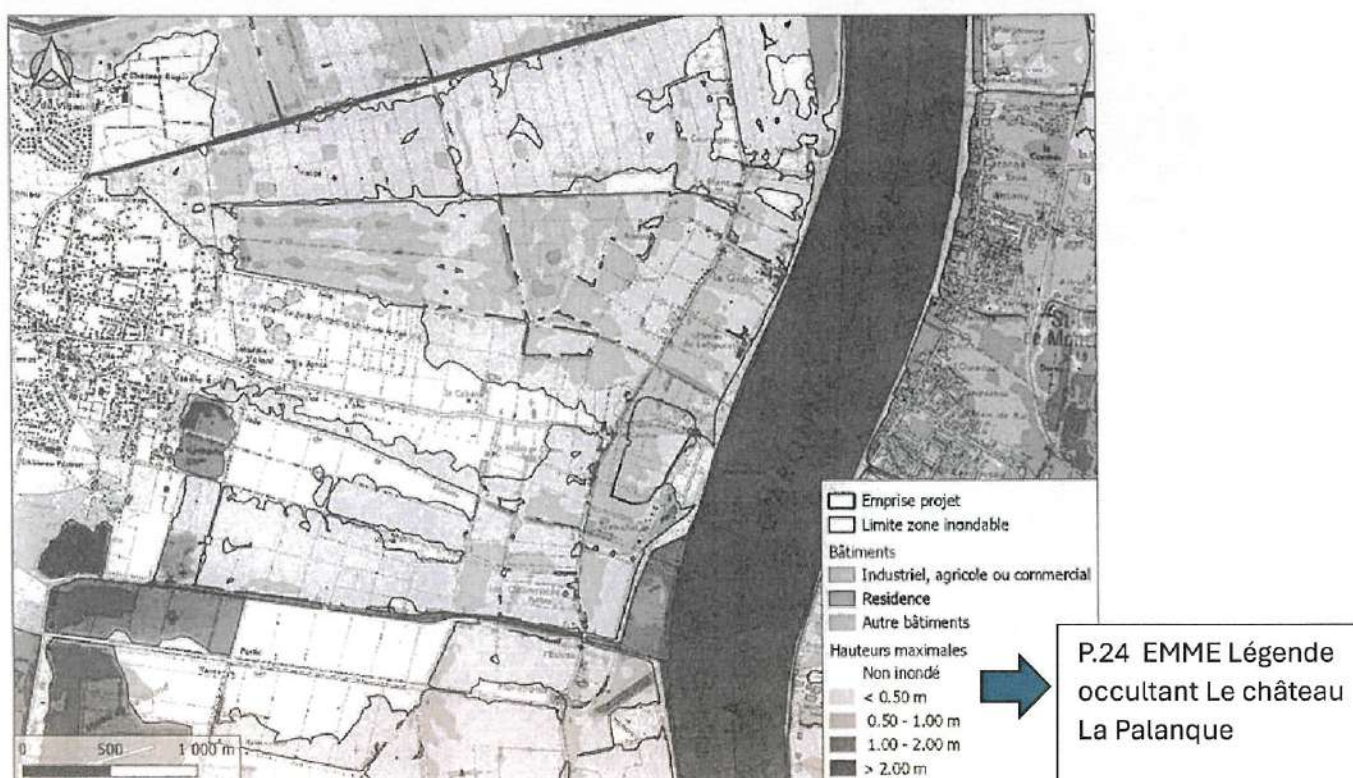


Figure 12 - Etat initial – Avec digues - Hauteurs d'eau maximales

Étude hydraulique – Etat Initial
PRISE EN COMPTE DU RISQUE INONDATION DANS LE PROJET D'AMÉNAGEMENT EN ARRIÈRE DU TERMINAL PORTUAIRE DE GRATTEQUINA

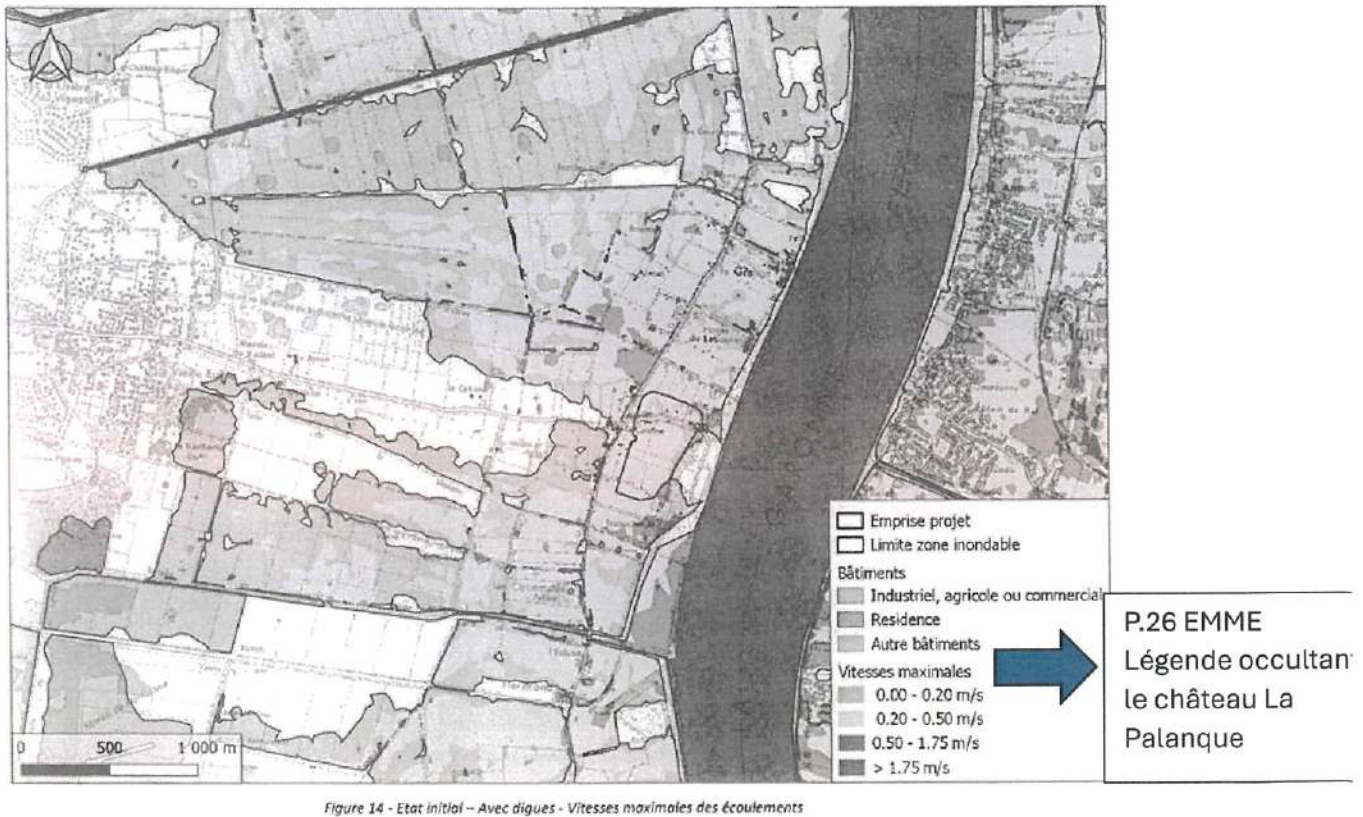
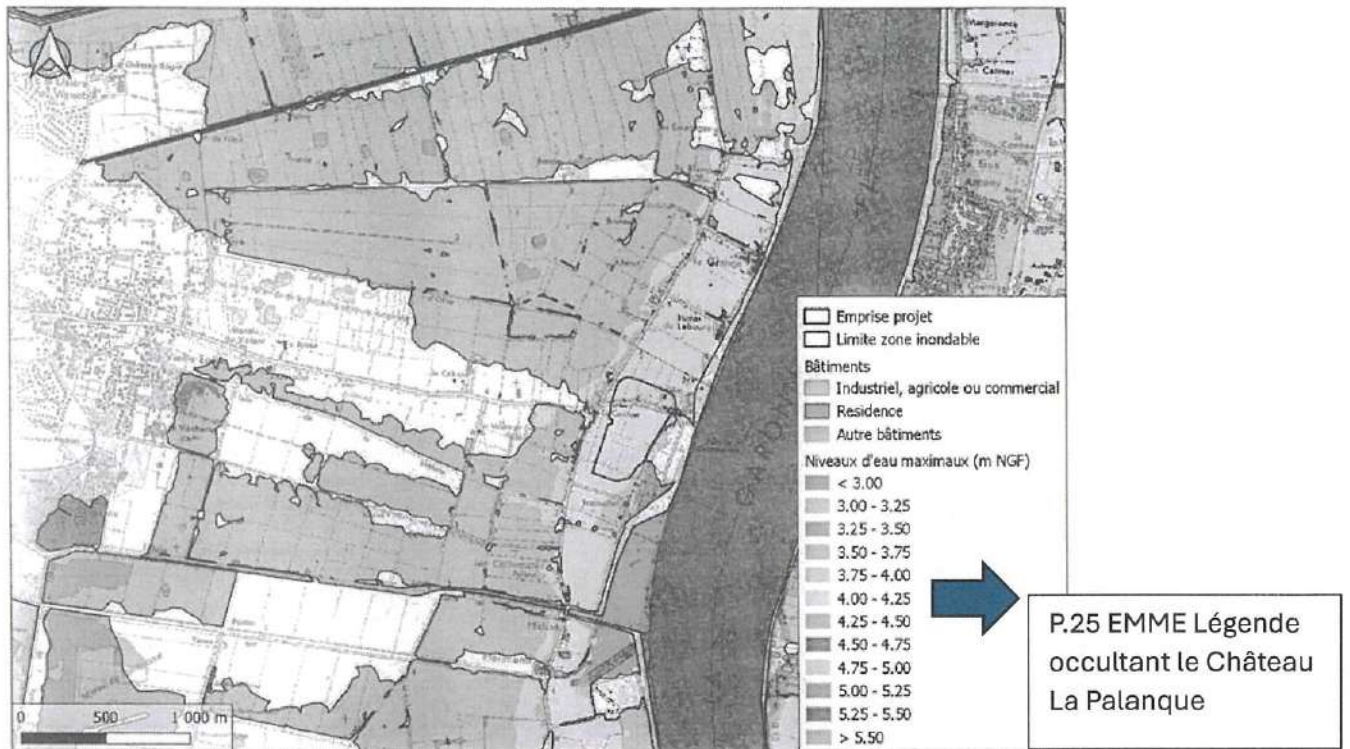




Figure 15 - Etat initial – Avec digues - Alés

P.27 EMME Légende
occultant le château La
Palanque

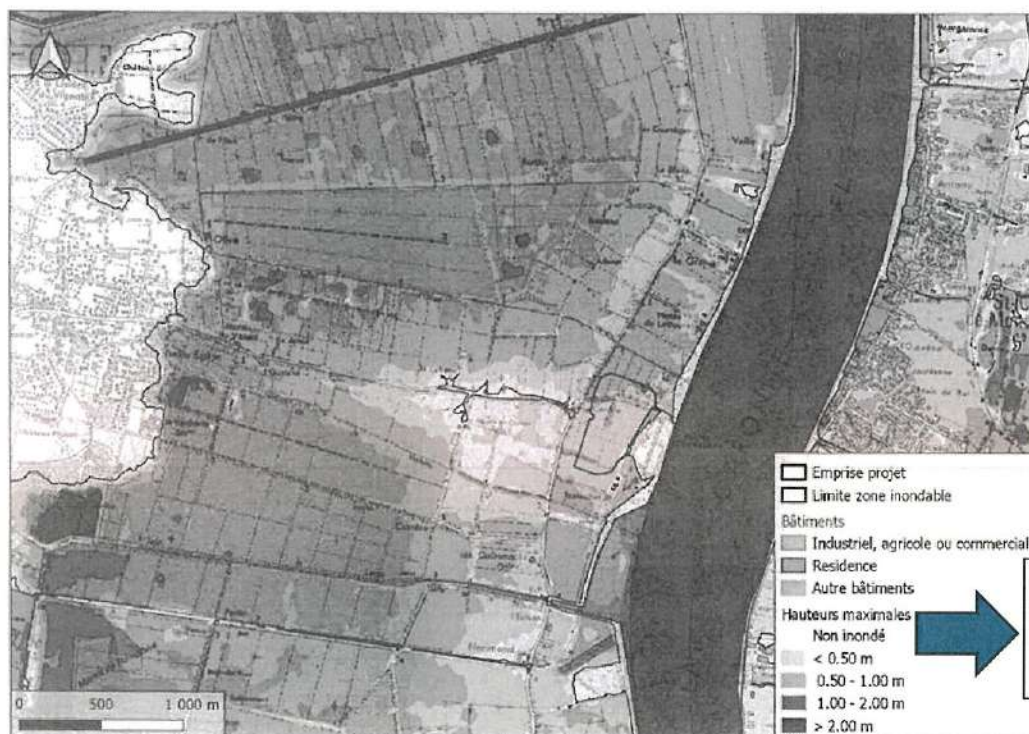


Figure 16 - Etat initial – Défaillance généralisée - Hauteurs d'eau maximales

P.28 EMME Légende
occultant le château
La Palanque

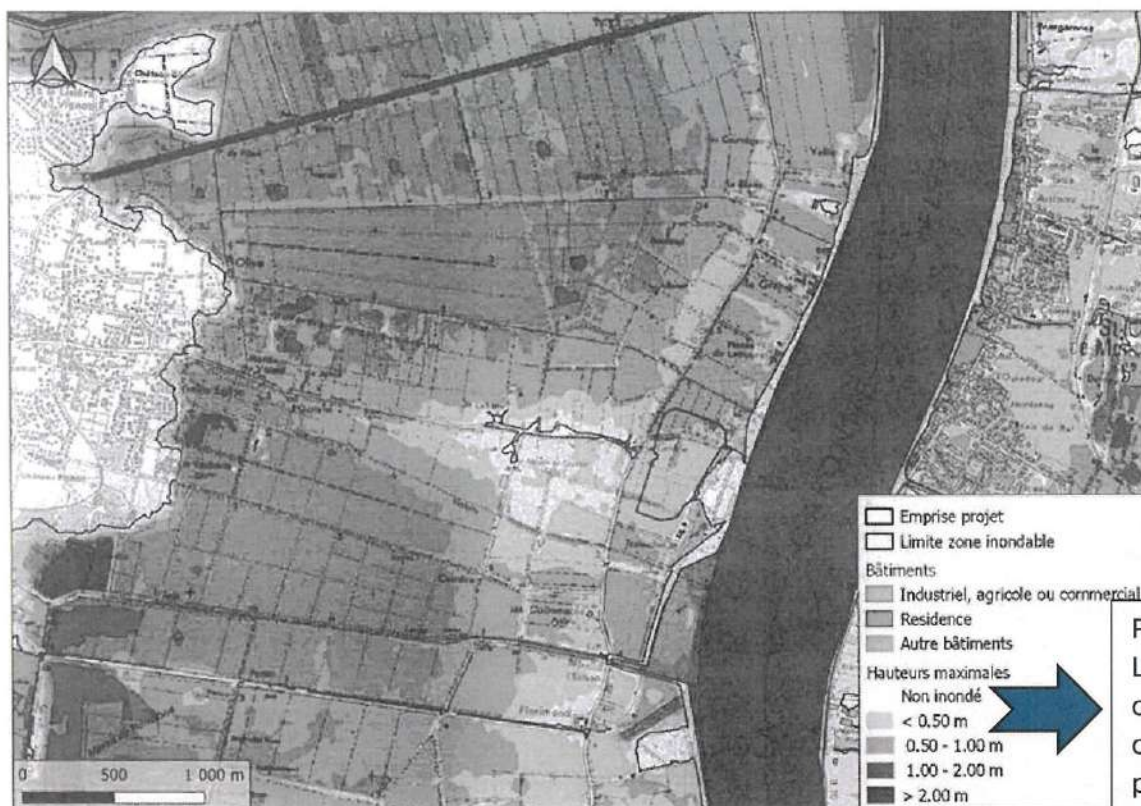
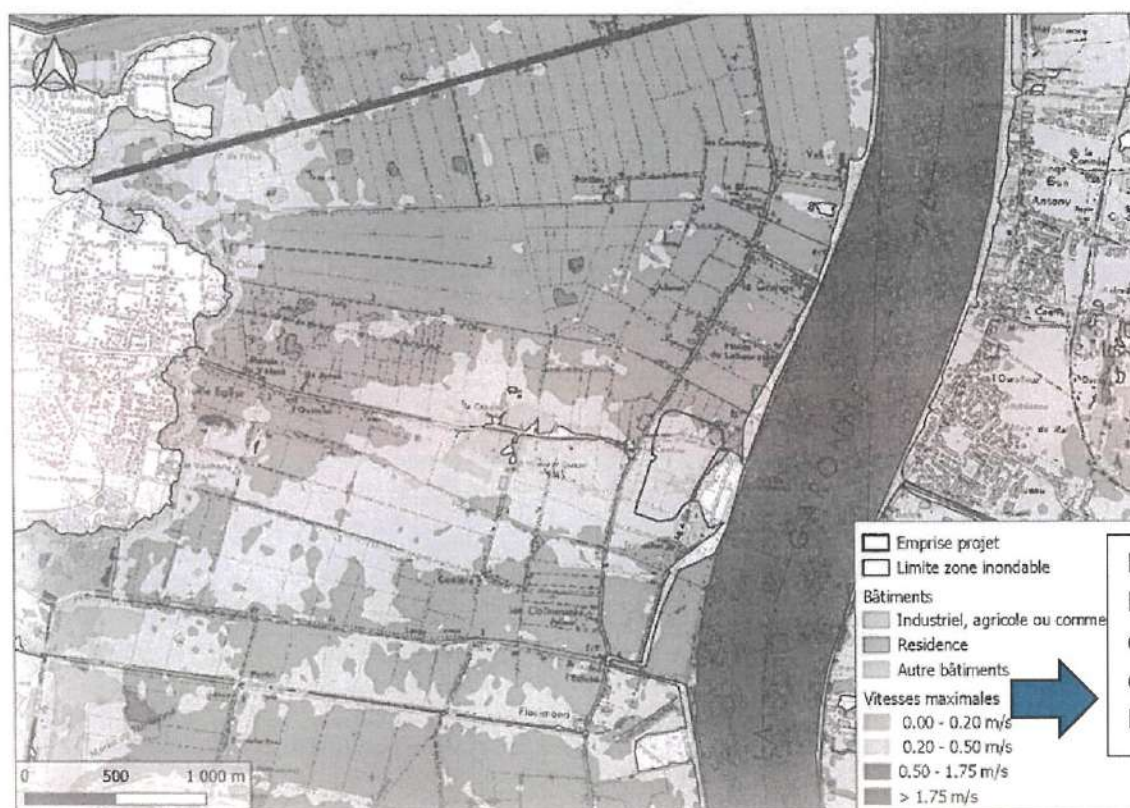
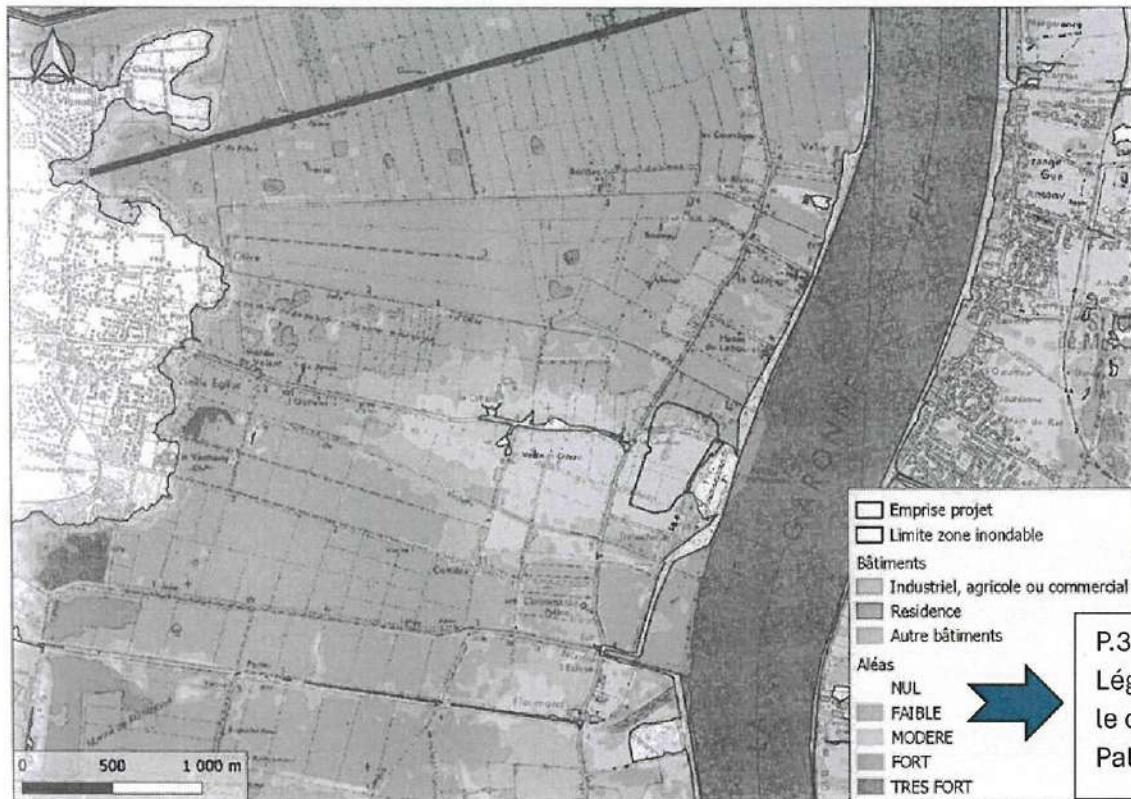


Figure 16 - Etat initial – Défaillance généralisée - Hauteurs d'eau maximales

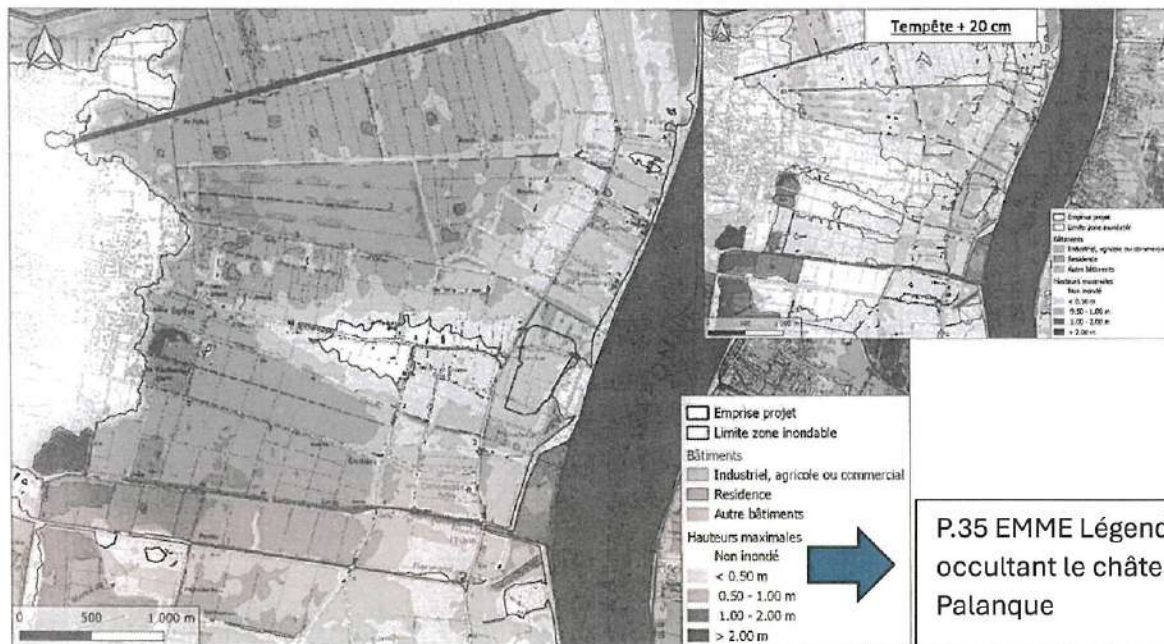
Étude hydraulique – Etat initial
PRISE EN COMPTE DU RISQUE INONDATION DANS LE PROJET D'AMÉNAGEMENT EN ARRIÈRE DU TERMINAL PORTUAIRE DE GRATTEQUINA

ARTELIA / OCTOBRE 2024 / 4353659
PAGE 28 / 41



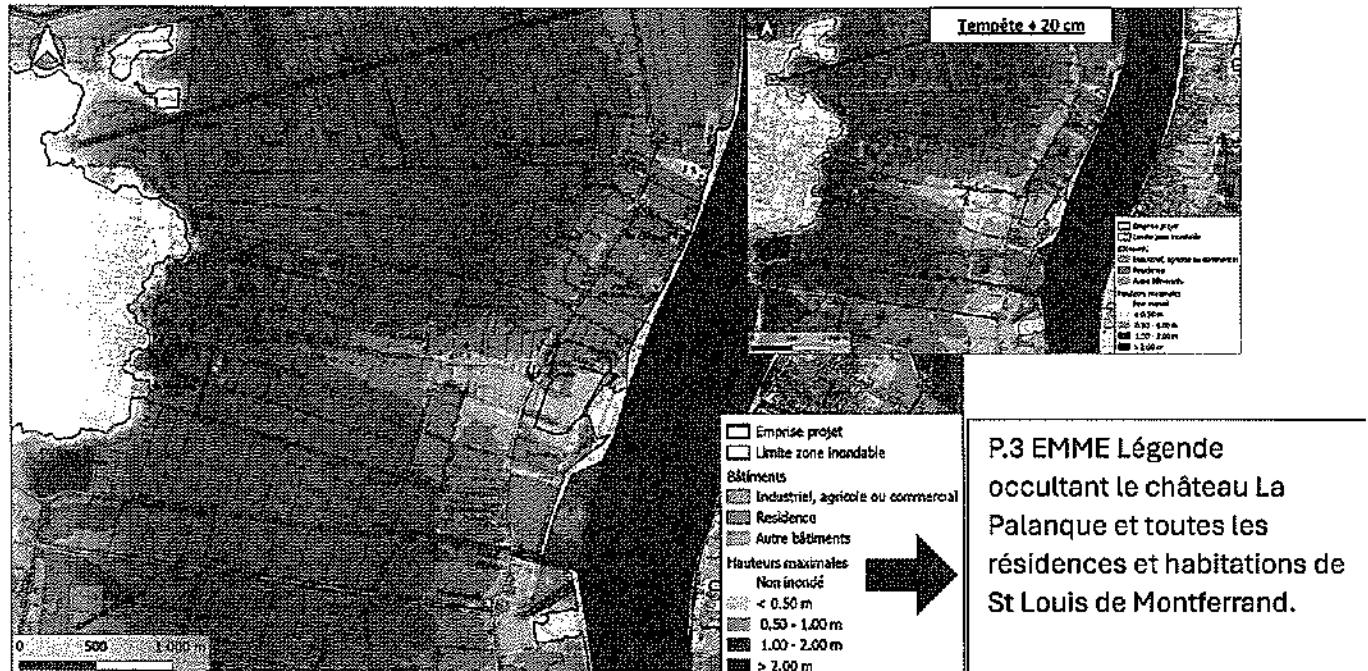


P.31 EMME
Légende occultant
le château La
Palanque



P.35 EMME Légende
occultant le château La
Palanque

4.3.1. tat initial – Tempête +1,2 m – Configuration défaillance généralisée



-La pseudo « étude » du risque inondation ne porte ainsi que sur le site EMME et la rive gauche alors que la construction d'un remblai important sur le site EMME dresse un barrage frontal devant le Château La Palanque en sorte que le flux d'une inondation grossie par les effets de vagues dues au vent et des coefficients plus élevés qui se sont déjà produits, rebondira sur les remblais et inondera de façon très importante la rive droite par ricochet direct

-Le prétexte d'une absorption latérale que le flux adopterait en se rangeant de part et d'autre de la SEVESO est le pur artifice d'une modélisation irresponsable. Et ce d'autant que le fleuve fait un coude qui augmentera l'effet « d'avalanche fluviale » et dont le choc sur le remblai de l'usine créera un effet de vague submersive et non un écoulement de plates eaux.

-La modélisation EMME basée sur la négation des vents et des courants et articulée sur des coefficients déjà minorisés par les schémas du Port Autonome (qui a milité pour des coefficients minorés par rapports aux précédents événements, générant ainsi des espaces ouverts à l'industrie en pleine zone grenat à haut risque) n'est qu'une nouvelle illustration de la seule prise en compte des intérêts du port au détriment de l'intérêt général, tant humain que patrimonial.

-Le mépris affiché envers les habitants et l'architecture a d'ailleurs poussé Monsieur REGNIER a demandé en riant au château la palanque si « c'était que ce soit une SEVESO qui gênait ? ».

-Toute la philosophie et la responsabilité du « grand » Port Autonome de Bordeaux s'inscrit malheureusement dans ce trait.

II) « L'étude » des crues du projet EMME est basée sur de fausses données ou des données manquantes.

-Une prétendue régulation des inondations par des différences de niveaux entre la rive et les zones arrière de Grattequina est basé sur un raisonnement d'écluses par temps calme alors qu'un remblai créera son propre courant par résistance à l'écoulement, et qu'il ne s'agit pas de marécages à drainer par des dérivations, mais d'un flux incontrôlable.

-De plus, le vent d'ouest qui vient sur la commune portera sur le territoire montferrandais toute la pollution de l'air et du bruit.

-Outre le risque vital, si une explosion des matériaux traités occasionnait ce type d'accident majeur, un effet de « tsunami » serait inévitable.

-A cet égard EMME, en la personne de Mr. Antonin BEURRIER, avait scandaleusement soutenu lors de la première réunion qui a eu lieu à Ambarès qu'il n'y avait aucun risque... pour indiquer a posteriori que le projet avait été revu pour éviter le risque d'explosion, ce qui constitue déjà l'aveu d'un précédent et important mensonge.

-Lors de la seconde réunion d'Ambarès, des plans comportant une haute cheminée ont été vaguement montrés, sans que la destination de cette cheminée, qui devrait avoir pour fonction de rejeter le plus haut possible les émanations les plus dangereuses, ne soit précisée....

-Il est évident que le remblaiement et les surélévations dont les porteurs du projet ont été incapables de définir la hauteur en se contredisant sans cesse, formeront un barrage fluvial qui compte tenu du virage et de l'ensablement de la Garonne, feront tremplin pour buter sur la rive en face.

-Les « études » fournies ne prennent pas en compte la force des vents et le débit de la Garonne et Dordogne, les courants et les vents qui créent des effets de lames rapides et destructrices.

-Cela est d'autant plus incontestable qu'en mai 2023, le simple dépassement de vitesse d'un paquebot, a occasionné une vague dévastatrice qui a endommagé les habitations et n'a pas fait de victimes parce qu'à cette heure-là, il y avait peu de cyclistes et de véhicules sur la route qui longe le fleuve et constitue la desserte de la commune

-Articles Sud Ouest 22/05/2023,

-Libération 23/5/2023,

- FR3 Nouvelle Aquitaine 23 mai 2023).

-Au jour du projet de mise en compatibilité, l'érosion des berges de Saint Louis de Montferrand, par le simple passage des bateaux, avait d'ailleurs causé un risque d'effondrement du pont d'entrée de Saint Louis de Montferrand, ce qui a nécessité de

longs travaux de réparation, les berges étant particulièrement friables et instables puisqu'elles sont composées de boues alluvionnaires.

-De plus, le projet SEVESO SEUIL HAUT surplomberait la Garonne par des installations de 25 et 15 mètres de haut, dans le champ visuel et à 900 mètres seulement, du CHATEAU LA PALANQUE, de l'autre côté du fleuve, ce qui altèrera la vue d'un bâtiment inscrit aux Monuments historiques.

A cela s'ajoutera la portance du bruit par l'effet du fleuve, qui sera une nuisance continue.

-Cette dévalorisation, jointe à la dangerosité sanitaire (pollution air/eau qui vient en priorité sur cette habitation et éventuellement des risques d'explosion ?), ne permettront pas au CHATEAU LA PALANQUE de poursuivre son projet événementiel pour les mariages et autres événements de séminaires ou de culture, alors que d'importants investissements ont été réalisés dans ce but depuis plusieurs années, avec le soutien de la DRAC et des Vieilles Maisons Françaises .

-Lors de la consultation d'Ambarès, plusieurs riverains de Parempuyre se sont également plaint la forte dévalorisation de leurs maisons.

-Il en sera de même pour toutes les maisons de SAINT LOUIS DE MONTFERRAND qui se trouvera encerclée d'usines SEVESO. Outre les habitations, d'autres demeures historiques se verront également grandement dépréciées.

-Lors de la consultation d'Ambarès, les représentants du projet EMME qui se promettent de bénéficier de 300 millions d'aides publiques ont nié le fait en prétextant que cette dévalorisation était très compliquée à établir.

-Mais le 12 mars 2024, la Cour de Rennes a dédommagé les riverains d'un parc d'éolienne, qui n'est pas une exploitation SEVESO SEUIL HAUT, à hauteur de 40% de la valeur de leurs bien pour les seuls impacts visuel et sonore subis.

-Or, une installation SEVESO SEUIL HAUT emporte des risques plus conséquents.

-Il est évident que les assurances de l'habitat local montferrandais seront également plus difficiles /coûteuses.

-La négation constante des risques et des dommages, affichée par EMME et le Port autonome de Bordeaux, est d'autant plus inacceptable que le Port Autonome a un lourd passif de destructions d'immeubles historiques sur la presqu'île de Saint Louis de Montferrand à Ambès et qu'il est cité au palmarés de L'Histoire du Vandalisme (Editions Robert Laffont) :

-Page 1039 « Le Port Autonome de Bordeaux [qui en était propriétaire] l'a fait raser la nuit précédant le jour de la signature de l'arrêté d'inscription à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques »)

-Page 1040 « CHATEAU D'ALTY Saint Louis de Montferrand (Gironde) Propriété du Port autonome de Bordeaux depuis 1977, ce beau pavillon néo-classique

(inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques en 1965) a été dépecé petit à petit.

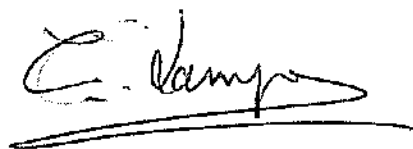
De par tous ces points, le projet EMME n'est qu'une nouvelle implantation menée pour pérenniser le terminal 1 du Port Autonome qui n'a jamais trouvé de destinations industrielles ou touristiques, et ce, sur des sites naturels (NATURA 2000) et au milieu de zones habitées.

-Lors de la dernière réunion d'Ambarès le port Autonome a d'ailleurs refusé d'indiquer pour quel montant il avait loué ou cédé son « terminal », ce qui laisse craindre un tarif « préférentiel » ou une mise à disposition gratuite, afin de parvenir à pérenniser un terminal largement inactif, en localisant une fois de plus sur les rives de la Garonne et auprès des populations, les industries les plus dangereuses avec de fortes nuisances.

Ce type d'implantation est non seulement dangereusement inadapté aux lieux, mais tout aussi contraire aux valeurs écologiques de notre époque.

Depuis de trop longues années le Port de Bordeaux souffre d'un ensablement constant et ne survit qu'à travers des implantations SEVESO au mépris des populations, du patrimoine et de l'écologie.

Fait le 16 avril 2025.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'C. Vampy', with a long horizontal line underneath it.